

# Dépenses en immobilisations

## Estimations provisoires de 2008 et prévisions de 2009

À remplir dans les 30 jours suivant la date de réception

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive this questionnaire in English, please check  or call us toll-free at : 1 800 345-2294.

**FORMULAIRE FN3**

Veillez corriger les renseignements de l'étiquette préimprimée, **si nécessaire**, dans les cases correspondantes ci-après:



Appellation légale	Personne-ressource pour la correspondance		
Nom commercial	Titre		
Endroit	Adresse		
Activité principale	Numéro de téléphone ( ) - Poste Numéro de télécopieur ( ) -		
Genre de propriété (S.V.P. voir le guide de déclaration)	Courriel		
<b>Réservé à Statistique Canada</b>			
<input type="checkbox"/> Courriel	<input type="checkbox"/> Vérif.	<input type="checkbox"/> Corr.	<input type="checkbox"/> Pr. Bl.

### INTRODUCTION

#### Objet de l'enquête

Cette enquête sert à rassembler des données sur les dépenses en immobilisations au Canada. Les gouvernements et les organismes fédéraux et provinciaux, les associations professionnelles, les universités et les organismes internationaux utilisent ces renseignements pour formuler leurs politiques et comme mesure de l'activité régionale.

#### Ententes de partage de données

Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique. Les données sont confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques. **Vos réponses ne sont pas communiquées à l'Agence du revenu du Canada.**

#### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

#### Retour du questionnaire

Veillez retourner le questionnaire rempli à la **Division de l'investissement et du stock de capital**, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou par télécopieur au **(613) 951-0196** ou sans frais au numéro **1 800 606-5393**.

#### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

#### Pour remplir le questionnaire, consultez le guide de déclaration

Vous trouverez dans le guide de déclaration, des instructions, des définitions et des exemples qui vous aideront à remplir le questionnaire. Veuillez les lire attentivement, vous y gagnez temps et efforts. Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner au **(613) 951-9815**, sans frais au numéro **1 800 345-2294** ou par courriel à **Invest@statcan.ca**.

#### Période de référence

Aux fins de la présente enquête, veuillez fournir les renseignements demandés pour votre **exercice de 12 mois** dont le **DERNIER JOUR** se situe entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009 pour 2008 et entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 pour 2009. Voir le guide de déclaration à titre d'exemple. **Prière d'indiquer ci-après la période visée par votre déclaration.**

	AAAA	MM		AAAA	MM
<b>2008</b>	Du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	AAAA	MM		AAAA	MM
<b>2009</b>	Du	<input type="text"/>	au	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Personne ayant rempli ce questionnaire : **(en caractères d'imprimerie)**

Prénom et nom de famille

Titre

Numéro de téléphone  -  -  poste  Numéro de télécopieur  -  -  AAAA MM JJ

Signature  Date de déclaration

J'atteste que les renseignements donnés ici sont complets et exacts, à ma connaissance.

## Section A - Renseignements pertinents au projet

1. Projet en coparticipation:

a) S'agit-il d'un projet en coparticipation?

1  Oui 2  Non

b) Dans l'affirmative, déclarez-vous la totalité des dépenses?

1  Oui 2  Non

c) Donnez la liste des autres participants et leur pourcentage de participation:

	%
	%
	%

2. Type d'activité à cet emplacement:

3. Emplacement physique du projet:

4. Superficie totale

(mètres carrés)

5. Date prévue de mise

en chantier  AAAA MM

6. Date d'achèvement prévue

de la construction  AAAA MM

7. Coût total du projet

représentant:  000,00 \$

a) Le(s) bâtiment(s)  000,00 \$

b) Le matériel et l'outillage  000,00 \$

8. Possédez-vous les coûts réels ou estimés des travaux de mise en place sur une base mensuelle ou trimestrielle?

1  Oui 2  Non

## ESTIMATIONS PROVISOIRES DE 2008

### Section B - Dépenses en immobilisations

(Inclure les additions aux travaux en cours)	Immobilisations neuves, rénovation, réfection (inclure les immobilisations usagées importées)	Achat d'immobilisations usagées canadiennes	Total des dépenses en immobilisations (Colonnes 1 + 2)
	(1)	(2)	(3)
1. Terrain	100 000,00		
2. Construction résidentielle	101 000,00	102 000,00	
3. Construction non résidentielle (inclure location à autrui)	103 000,00	104 000,00	105 000,00
4. Matériel et outillage (inclure location à autrui)	107 000,00	108 000,00	109 000,00
5. Quel pourcentage de la question 4, Case 107, est pour l'achat de logiciels?		076	%

### Section C - Utilisation de la capacité (Entreprise de fabrication seulement)

Date prévue de la mise en production:

 AAAA MM

1. Si la mise en production avait débuté, à quel pourcentage de sa capacité fonctionnait cette usine en 2008? (Si vous répondez à la question suivante avant la fin de l'année 2008, veuillez inscrire le taux d'utilisation de la capacité enregistré jusqu'à ce jour par votre usine)

Estimations provisoires de 2008

820 %

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de l'entreprise en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipe, des congés, etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utilisez un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production de 2008.

2. Si cette usine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en 2008, quelle était la principale raison? (S'il vous plaît cochez les cases appropriées)

- insuffisance de commandes 850
- grève ou autre arrêt de travail 853
- les stocks suffisants 856
- insuffisance de main-d'oeuvre disponible 851
- fermeture temporaire d'usine 854
- autres raisons (veuillez préciser): 857
- manque de matières brutes ou de fourniture 852
- démarrage d'une nouvelle installation 855

3. Si cette usine fonctionnait à plus de sa capacité en 2008, quelle était la principale raison? (S'il vous plaît cochez les cases appropriées)

- demande accrue pour les produits 858
- les stocks insuffisants 859
- autres raisons (veuillez préciser): 860

4. La capacité de production de cette usine a-t-elle changé en 2008? (changement relatif aux ressources, p.ex. usine, matériel et outillage, main d'oeuvre, etc.)

- Augmenté 870
- Diminué 871
- Aucun changement 872

## PRÉVISIONS DE 2009

### Section D - Dépenses en immobilisations

(Inclure les additions aux travaux en cours)	Immobilisations neuves, rénovation, réfection (inclure les immobilisations usagées importées)	Achat d'immobilisations usagées canadiennes	Total des dépenses en immobilisations (Colonnes 1 + 2)
	(1)	(2)	(3)
1. Terrain	111 000,00		
2. Construction résidentielle	112 000,00	113 000,00	
3. Construction non résidentielle (inclure location à autrui)	114 000,00	115 000,00	116 000,00
4. Matériel et outillage (inclure location à autrui)	118 000,00	119 000,00	120 000,00
5. Quel pourcentage de la question 4, Case 118, est pour l'achat de logiciels?		077	%

Combien de temps avez-vous mis pour compiler les données et remplir ce questionnaire?

098  heure(s)  minute(s) 099

### COMMENTAIRES

055

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

# Relevé des dépenses d'immobilisations

## Estimations provisoires de 2008 et prévisions de 2009



### Guide de déclaration

#### Instructions générales

##### 1. Déclarations requises

- Les déclarations doivent porter sur les opérations et les emplacements situés au Canada, selon l'étiquette préimprimée

##### 2. Montants et pourcentages

- Tous les montants déclarés doivent être arrondis au MILLIER DE DOLLARS CANADIENS près (p. ex. 6 555 444,00 \$ est arrondi à 6 555 \$)
- Les pourcentages doivent être arrondis (p. ex. 37 %, 76 %, 94 %)
- La meilleure estimation possible est acceptable si vous n'avez pas de chiffres précis
- Les numéros de case préimprimés 055 à 872 sont pour fins d'identification

##### 3. Retour du questionnaire

Par la poste à : **Division de l'investissement et du stock de capital**  
**Statistique Canada**  
**Ottawa (Ontario) K1A 0T6**

Par télécopieur au : **(613) 951-0196** ou sans frais au **1 800 606-5393**

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autre mode électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

##### 4. Des questions ?

Si vous avez des questions, appelez-nous au **(613) 951-9815**, sans frais au **1 800 345-2294** ou par courriel à **Invest@statcan.ca**.

##### Ententes de partage de données

Pour éviter de doubler l'activité d'enquête, Statistique Canada a conclu les ententes de partage de données ci-après pour cette enquête.

**En vertu de l'article 11** de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a conclu les ententes de partage de données avec les bureaux statistiques de Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Statistique Canada ne conclut des ententes en vertu de l'article 11 qu'avec les organismes statistiques provinciaux qui ont une loi sur la statistique semblable à la loi fédérale. Ces organismes sont autorisés à recueillir ces renseignements et sont soumis aux mêmes dispositions de confidentialité et aux mêmes sanctions pour divulgation des renseignements que celles que prévoit la *Loi fédérale sur la statistique*.

**En vertu de l'article 12** de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a conclu les ententes de partage de données avec Énergie, Mines et Ressources Canada, Industries, Sciences et Technologie Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Environnement Canada ainsi qu'avec le Ministère des Mines et de l'Énergie de Terre-Neuve, le ministère du Trésor provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, le Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, le Ministère du Développement du nord et des Mines de l'Ontario, le Ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le Ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan, le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest et le Bureau de la statistique du Nunavut. Les ententes que nous avons avec ces organismes les obligent à tenir les renseignements confidentiels et à ne les utiliser qu'à des fins de statistiques et de recherche. En vertu de l'article 12, les répondants peuvent s'opposer au partage de leurs renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en donnant un avis écrit au statisticien en chef et en retournant leur lettre d'opposition avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe ci-jointe.

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu, aux termes de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), une entente en vue de l'échange des données de la présente enquête pour ce qui est des industries de services de télécommunications (SCIAN 517). Le paragraphe 12(2) de la *Loi sur la statistique* prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information. Le CRTC est autorisé par la loi à obliger le répondant à fournir l'information en vertu de l'article 37 de la *Loi sur les télécommunications*. Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la *Loi sur les télécommunications*.

#### Étiquette préimprimée

##### Genre de propriété

- Privée** – moins de 50 % des droits de vote sont contrôlés par le gouvernement
- Publique** – plus de 50 % des droits de vote sont contrôlés par le gouvernement
- **précisez**: fédéral, provincial ou municipal

#### Fin d'année financière

Aux fins de la présente enquête, veuillez fournir les renseignements demandés pour votre **exercice de 12 mois** dont le **DERNIER JOUR** se situe entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009 pour 2008 et entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 pour 2009.

Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables pour **2008** :

Mai 2007 - Avril 2008 (04/08)
Juin 2007 - Mai 2008 (05/08)
Juillet 2007 - Juin 2008 (06/08)
Août 2007 - Juillet 2008 (07/08)
Sept. 2007 - Août 2008 (08/08)
Oct. 2007 - Sept. 2008 (09/08)
Nov. 2007 - Oct. 2008 (10/08)
Déc. 2007 - Nov. 2008 (11/08)
Jan. 2008 - Déc. 2008 (12/08)
Fév. 2008 - Jan. 2009 (01/09)
Mars 2008 - Fév. 2009 (02/09)
Avril 2008 - Mars 2009 (03/09)

Les périodes de déclaration suivantes sont acceptables pour **2009** :

Mai 2008 - Avril 2009 (04/09)
Juin 2008 - Mai 2009 (05/09)
Juillet 2008 - Juin 2009 (06/09)
Août 2008 - Juillet 2009 (07/09)
Sept. 2008 - Août 2009 (08/09)
Oct. 2008 - Sept. 2009 (09/09)
Nov. 2008 - Oct. 2009 (10/09)
Déc. 2008 - Nov. 2009 (11/09)
Jan. 2009 - Déc. 2009 (12/09)
Fév. 2009 - Jan. 2010 (01/10)
Mars 2009 - Fév. 2010 (02/10)
Avril 2009 - Mars 2010 (03/10)

## Définitions

### Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont les **dépenses brutes** en immobilisations destinées aux activités de votre organisme ou destinées à être données en location.

#### Inclure :

- le coût de tous les nouveaux bâtiments, des travaux d'ingénierie et du matériel et de l'outillage dont la vie utile dépasse normalement un an et qui sont comptabilisés à des comptes d'immobilisations
- les modifications, les acquisitions et les rénovations majeures
- les coûts en capital comme les études de faisabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats, d'installations et d'ingénierie
- les subventions
- les frais d'intérêt capitalisés sur les emprunts ayant servi à financer des projets d'immobilisations
- les travaux réalisés par votre propre main-d'oeuvre
- les additions aux travaux en cours

### Traitement des baux

- **inclure** les immobilisations acquises pour location à autrui, soit en location-acquisition, soit par crédit-bail, soit en location-exploitation
- **exclure** les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition, soit par crédit-bail, soit en location-exploitation

### Information pour les ministères

Les points suivants s'appliquent aux ministères **seulement** :

- **inclure** toutes les dépenses en immobilisations, sans tenir compte du seuil de capitalisation du ministère
- les subventions à des entités extérieures (*p. ex. les municipalités, les organismes, les institutions ou les entreprises*) **ne sont pas comprises**
- les ministères doivent **exclure** des chiffres déclarés, les postes budgétaires concernant les sociétés d'État de propriétaire ou de mandataire, vu qu'elles font l'objet d'une enquête distincte
- les ministères fédéraux doivent déclarer les dépenses effectuées par le ministère, indépendamment du ministère qui a adjugé le contrat
- les ministères provinciaux doivent **inclure** les dépenses en immobilisations pour la construction (**exclure les dépenses pour les terrains**) ou le matériel et l'outillage, pour utilisation au Canada, financées sur des fonds renouvelables, des prêts rattachés aux fonds renouvelables, d'autres prêts, le Trésor ou des comptes spéciaux

## Sections B et D : Dépenses en immobilisations

Déclarer la valeur des projets mis en place durant l'année. **Inclure les dépenses brutes** (*inclure les subventions*) en immobilisations servant à l'exploitation de votre entreprise ou devant être louées (*à bail ou autrement*) à autrui. Veuillez **inclure** tous les frais capitalisés comme les études de rentabilité, les honoraires d'architectes, d'avocats et d'ingénieurs, ainsi que les frais d'installation et la valeur des travaux effectués par votre propre main-d'oeuvre.

Les immobilisations existantes qui ont été améliorées et les nouvelles immobilisations qui ont été ajoutées **sont incluses** dans les **Immobilisations neuves, rénovation, réfection (colonne 1)**.

Les définitions suivantes ne s'appliquent PAS aux ministères gouvernementaux :

- **inclure** - Les frais d'intérêts capitalisés sur les prêts servant à financer les projets d'immobilisations
- **exclure** - Si vous capitalisez les immobilisations que vous louez en tant que locataire conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, veuillez **exclure** des dépenses en immobilisations le montant total de la capitalisation de ces baux durant l'année

### Contrats de location

Conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, les contrats de location sont divisés en contrat de location-exploitation et contrats de location-acquisition. **Pour l'instant, les achats de toutes les immobilisations destinées à votre propre usage ou destinées à être louées à autrui (contrat de location-acquisition ou de location-exploitation) doivent être déclarés à l'endroit approprié dans la colonne 1 ou 2, Sections B et D. Les éléments d'actif acquis en tant que locataire à titre de contrats de location-acquisition ou de location-exploitation ne doivent pas être déclarés dans ces colonnes.**

Les nouveaux éléments d'actif acquis à titre de contrats de location-acquisition **auprès d'autrui** ne doivent **pas** être **inclus** dans la Section B et D, colonne 1 ou 2.

Les points suivants s'appliquent aux ministères gouvernementaux **seulement** :

- les octrois et/ou subventions à des entités extérieures (*p. ex. les municipalités, les organismes, les institutions ou les entreprises*) **ne sont pas compris**
- les ministères doivent **exclure** des chiffres déclarés les postes budgétaires concernant les sociétés d'État et les agences ministérielles, vu qu'elles font l'objet d'une enquête distincte
- les ministères fédéraux doivent déclarer les dépenses effectuées par le ministère, indépendamment du ministère qui a adjugé le contrat
- les ministères provinciaux doivent **inclure** les dépenses en immobilisations pour la construction (*sauf les dépenses pour les terrains*) et/ou le matériel et l'outillage, pour utilisation au Canada, financées à partir des fonds renouvelables, des prêts reliés aux fonds renouvelables, d'autres prêts, du Trésor ou des comptes spéciaux

### Achats d'immobilisations usagées canadiennes (colonne 2)

**Définition** : Une immobilisation usagée peut être décrite comme étant un édifice, une construction, une machine ou une pièce d'équipement qui a déjà servi à un autre organisme et que vous avez acquis au cours de la période visée par le présent questionnaire.

**Explication** : L'objectif de la présente enquête est de mesurer l'addition annuelle brute d'immobilisations neuves séparément de l'addition d'immobilisations usagées, pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Ainsi, l'acquisition d'une **immobilisation usagée canadienne** doit être déclarée séparément parce qu'elle laisse le total national inchangé. Il s'agit simplement d'un transfert d'une organisation à une autre.

Les **immobilisations usagées importées**, par contre, doivent être **incluses** (*colonne 1*) en tant qu'immobilisations neuves parce qu'elles s'ajoutent au stock existant.

### Travaux en cours :

Les travaux en cours représentent les coûts accumulés depuis le début des projets d'immobilisations et qui sont destinés à être capitalisés à l'achèvement.

Généralement, les investissements de capitaux comprennent toute dépense liée à un élément d'actif dont la durée utile est supérieure à un an. Les biens immobilisés imputés aux frais d'exploitation se définissent comme des dépenses qui auraient pu être imputées aux immobilisations, mais qui l'ont été aux dépenses courantes pour différentes raisons.

## Définitions

### Terrains (ligne 1)

Les dépenses en immobilisations pour les terrains doivent **inclure** tous les frais liés à l'achat des terrains qui ne sont pas amortis ou dépréciés.

### Construction résidentielle (ligne 2)

Déclarer la valeur des bâtiments résidentiels, **y compris** les dépenses pour la partie domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples. Veuillez tenir compte des EXCEPTIONS suivantes :

- les résidences n'ayant pas de salle de bain et de cuisine autonome (*p. ex. certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées*)
- la partie non domiciliaire des emplacements de ville et des complexes à usages multiples
- les dépenses relatives aux services

Les exceptions doivent être **incluses** dans les immobilisations appropriées (*c.-à-d. pour la construction non résidentielle*).

### Construction non résidentielle (ligne 3) (à l'exclusion de l'achat des terrains et de la construction résidentielle)

Déclarer le coût total engagé durant l'année pour la construction et les travaux de génie (*à forfait ou exécutés par votre propre main-d'oeuvre*) que ce soit pour votre propre usage ou pour location à autrui. Veuillez **inclure** également :

- les frais de démolition de bâtiments, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement
- les frais d'amélioration des propriétés louées à bail et des terrains
- les installations des emplacements de ville comme les rues, les égouts, les magasins et les écoles
- les pipelines de pétrole ou de gaz naturel, **y compris** les tuyaux et les frais d'installation
- tous les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieurs et d'experts-conseils ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation

### Matériel et outillage (ligne 4)

Déclarer le coût total engagé durant l'année pour le matériel neuf, que ce soit pour votre usage ou pour la location (*à bail ou autrement*) à autrui. Tout outillage capitalisé doit également être inclus. Les paiements échelonnés versés avant la livraison **doivent être déclarés** dans l'année où ils sont effectués. Les recettes provenant de la vente de vos immobilisations ou la valeur de rebut ou de reprise ne doivent pas être déduites du total des dépenses en immobilisations. Veuillez déclarer les soldes dûs ou les retenues de garantie dans l'année que le coût est engagé.

#### Inclure :

- les automobiles, les camions, le matériel professionnel et scientifique, le mobilier de bureau et de magasin et les appareils électroménagers
- les ordinateurs (*logiciels inclus*), la radiotélévision, la télécommunication et autres équipements associés aux technologies de l'information et des communications
- les moteurs, les génératrices, les transformateurs
- les dépenses capitalisées d'outillage
- les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués
- les soldes dus ou les retenues doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés

## Section C : Utilisation de la capacité (compagnies de fabrication seulement)

L'utilisation de la capacité se calcule de la façon suivante : le niveau de production réelle d'une usine (*la production peut être mesurée en dollars ou en unités*) divisé par le niveau de capacité de production de celle-ci.

La capacité de production signifie la production maximale possible dans des conditions normales.

Afin de calculer la capacité de production, il faut suivre les activités opérationnelles de l'usine tout en respectant l'utilisation de certaines souplesses productives, des heures supplémentaires, du travail en équipe, des congés, etc. À titre d'exemple, si votre industrie fonctionne normalement avec une équipe de travail, huit heures par jour, cinq jours par semaine, la capacité sera donc calculée selon ces conditions et non à partir d'une hypothèse de trois équipes par jour, sept jours par semaine.

#### Exemple

L'usine « A » fonctionne normalement avec une équipe de travail par jour, cinq jours par semaine. Compte tenu du type opérationnel, la capacité de production pour le mois est de 150 unités du produit « A ». Au cours du même mois, la production réelle du produit « A » est de 125 unités. Le taux d'utilisation de la capacité pour l'usine « A » est  $(125/150) * 100 = 83 \%$ .

Par ailleurs, supposons que l'usine « A » devait ouvrir ses portes pour laisser entrer une équipe de travail le samedi afin de répondre à un surcroît anormal de la demande pour le produit « A ». Compte tenu de l'horaire d'exploitation normal de l'usine, la capacité de production se maintient à 150 unités. Puisque la production réelle a augmenté pour passer à 160 unités, l'utilisation de la capacité serait  $(160/150) * 100 = 107 \%$ .